	LABORATOIRE OENOLOGIQUE DEPARTEMENTAL 52 place Jean Moulin 81600 GAILLAC	
	<p align="center">CONTRAT D'ANALYSES AVEC</p> <p align="center">LE LABORATOIRE OENOLOGIQUE DE GAILLAC</p>	Dossier Client Référence : ContratA Révision du 17 avril 2019 Page 1/2

ENTRE : **LE LABORATOIRE OENOLOGIQUE DEPARTEMENTAL du TARN**
 52 place Jean Moulin 81600 Gaillac
 Représenté Mr le Président du Département donnant délégation à Mme Sabine Garda Directrice
 Ci-après dénommé « le laboratoire »

ET **LE VIGNERON**
 Nom : Adresse :
 Tel.....Portable..... Mail.....

Ci-après dénommé « Le Vigneron ».

1 Objet du contrat

Le Laboratoire propose dans son catalogue général des contrats spécifiques aux producteurs réguliers hors suivi œnologique, pour les contrôles analytiques des opérations liées à la vinification.

Pas de déplacement en cave des œnologues

Le vigneron se charge de déposer les échantillons au laboratoire pour analyse ou demande de conseils et/ou de dégustations

Les visites des œnologues, ponctuelles, à la demande du vigneron, seront facturées selon le tarif en vigueur.

2 Tarification

Le catalogue des analyses et prestations du laboratoire est disponible sur simple demande.
 Il est revu chaque année par délibération du Département et actualisé en début de campagne viticole soit au 1^{er} Aout de l'année en cours.

Le tarif du contrat d'analyse, objet de ce contrat est fixé dans le catalogue.

Sur la base de ce tarif catalogue, des remises sont accordées au titulaire du contrat selon les prestations réalisées :

- **analyses courantes**, non couvertes par l'accréditation : remise de 10 % sur le tarif catalogue ;
- **dégustations** : remise de 10 % sur le tarif catalogue.
- **déplacement** : facturé au KM sur le tarif catalogue

3 Méthodes d'analyses :


Sans demande spécifique du client le choix de la méthode d'analyse est de la responsabilité du laboratoire.
 Les résultats d'analyse sont transmis par téléphone, fax ou mail au demandeur ;
 Seuls les rapports d'analyses signés par un œnologue font foi.

4 Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} août de l'année viticole en cours.
 Il sera renouvelé annuellement par tacite reconduction.
 En cas d'annulation ou de modification du contrat, le vigneron adressera un courrier au laboratoire, **un mois** avant le renouvellement de son contrat.

5 Responsabilité

Le vigneron garde la responsabilité de la conduite de la vinification et de la conservation des vins.
 Il est tenu de présenter un cahier de cave à l'œnologue au cours des vinifications et pendant la durée de conservation des vins.

	LABORATOIRE OENOLOGIQUE DEPARTEMENTAL 52 place Jean Moulin 81600 GAILLAC	
	<p style="text-align: center;">CONTRAT D'ANALYSES AVEC</p> <p style="text-align: center;">LE LABORATOIRE OENOLOGIQUE DE GAILLAC</p>	Dossier Client Référence : ContratA Révision du 17 avril 2019 Page 2/2

La responsabilité du laboratoire est limitée à l'exactitude des résultats d'analyse des échantillons prélevés et acheminés correctement par le vigneron au laboratoire.

6 Exclusion

Les analyses imposées par la réglementation pour les contrats de stockage, de distillation, d'aide à l'enrichissement, d'analyses dans le cadre des contrôles internes de l'ODG ou des contrôles externes de l'OI, concours, certificats d'export, etc..., sont exclus de ce présent contrat et facturées aux conditions générales.

7 Facturation

Le contrat d'analyses est facturé chaque année par tacite reconduction en début de campagne viticole, soit au 1^{er} aout de l'année en cours.

Les frais d'analyses et autres prestations seront facturées au minimum 1 fois par trimestre.

Le règlement se fait auprès de la paierie départementale après réception de l'avis des sommes à payer.

8 Confidentialité

Le laboratoire s'engage à préserver la confidentialité de toute information concernant le suivi œnologique, les analyses réalisées et toute autre information concernant le client.

L'ensemble du personnel s'engage personnellement à cette confidentialité.

Le vigneron lors d'un passage au laboratoire, lors de discussion dans le cours du suivi œnologique, en contact avec les œnologues ou les techniciens du laboratoire s'engage aussi à la confidentialité portant sur toute information concernant les autres clients du laboratoire.

Le laboratoire n'autorise pas le demandeur à faire mention de son accréditation sur l'ensemble de leurs supports quelle que soit leur nature (site internet, plaquette publicitaire ...).

Fait-le
A

.....
Pour le Laboratoire
La Directrice du Laboratoire
Sabine GARDA

Fait le
A

Pour le Domaine.....

« Le Vigneron »